

Cndp Commission nationale du débat public

DÉBAT PUBLIC Center Parcs Le Rousset

Atelier tourisme le 13 mai 2015 Cluny

Cet atelier a rassemblé environ 60 participants et a été animé par Xavier Bolze.

Cet atelier a eu des difficultés à se dérouler selon un plan structuré en raison du foisonnement des demandes de parole. Pour de raisons de lisibilité ce compte rendu ne reprend pas leur chronologie mais regroupe les interventions par thèmes.

Présentation de cadrage :

Situation du tourisme en Saône et Loire :
L'agence départementale du tourisme représentée par monsieur Lavina :

Le tourisme représente 6400 emplois en Saône et Loire et 400 M € de retombées économiques.

Le département accueille 1/3 des nuitées et 36% des nuitées marchandes de l'ensemble de la Bourgogne. Un tiers correspond à l'accueil d'étrangers ;

La fréquentation touristique du département est en hausse.

Le département a été retenu comme département à fort potentiel touristique au niveau national.

Le tourisme en Saône et Loire est très orienté sur du court séjour voire du tourisme de passage.

Pour le Maire de Mont st Vincent, le département manque d'un outil permettant de faire réellement de la Saône et Loire un département touristique .

Le concept des center parcs relève t-il du tourisme ou de la villégiature ?

L'atelier a fait ressortir globalement trois définitions ou conceptions du tourisme :

- La première purement sémantique définit comme touriste toute personne qui quitte son foyer pour aller dormir en dehors de chez elle sans distinction de motivation ou de type d'hébergement. Le côté très théorique de cette définition qui permet d'englober le tourisme familial, le tourisme d'affaires et les différentes formes de tourisme de plein air, culturel ou loisirs n'est pas apparu aux participants comme étant un support pour la réflexion.
- Le tourisme de loisirs avec villégiature auquel s'apparenterait le Center Parcs

• Le tourisme de découverte d'un pays de son patrimoine et de sa culture apparaissant à de nombreux participants plus riche et plus authentique et correspondant selon eux à l'hébergement diffus : hôtels, gites, chambres d'hôtes, accueil à la ferme.

Pour certains participants, le séjour dans un center parcs n'est pas du tourisme mais de la villégiature-loisir. Le Center Parcs « c'est un endroit où l'on peut vivre sans sortir » donc sans contact réel avec le territoire, ses richesses culturelles et ses traditions. C'est un lieu de dépaysement « fabriqué ». Pour certains, ce concept est dépassé et il n'est pas sérieux d'investir à long terme dans un tel projet. Ils demandent sur quels éléments prospectifs ce projet a été établi.

Pierre et Vacances conteste cette perception des Center Parcs qui correspondrait de moins en moins à la perception et l'aspiration de sa clientèle : un sondage effectué auprès de 2500 personnes en 2006 et renouvelé en 2015 fait apparaitre une évolution de la demande. L'espace aquatique commun à tous les center-parcs est toujours cité comme première attente et c'est sur cet équipement que repose l'occupation du site toute l'année. La découverte de la région et l'offre d'excursions se situent elles au deuxième rang dans l'enquête effectuée en 2015 alors que cette demande ne figurait pas dans les 4 premières attentes mentionnées en 2006. C'est cette évolution de la demande qui conduit Pierre et vacances à rechercher une ouverture la plus large possible sur les territoires où ils s'implantent.

Il a été demandé à Pierre et Vacances de faire figurer cette enquête sur le site en précisant le mode d'élaboration du panel, la méthode et les questions figurant dans l'enquête ;

La priorité à la valorisation de l'existant et à l'achèvement des actions engagées au niveau régional et départemental ;

Les défenseurs d'un tourisme plus traditionnel ont souligné le caractère éphémère du tourisme de masse qui ne permettrait pas de créer des liens avec le territoire,.

Ils lui ont opposé le potentiel de l'écotourisme présenté comme une expérience communautaire qui planifie et diversifie la rencontre du touriste et du territoire en lui permettant de le connaître et de le comprendre.

- Ils souhaitent qu'une étude sérieuse soit menée afin d'identifier le potentiel d'accueil non satisfait dans les communes les plus fréquentées.
- L'achèvement du circuit « Le tour de Bourgogne à vélo » est pour les cyclotouristes une priorité avant tout nouvel investissement.
- L'oenotourisme retenu comme axe pour le développement touristique doit être développé mais les actions concrètes allant dans ce sens ont été peu développées dans l'atelier.
- Les opposants regrettent la réduction des subventions allouées à des manifestations locales attirant des touristes en citant le Festival de Lournaud qui a dû faire appel à la générosité des habitants pour continuer.
- Les opposants soulignent les handicaps liés au retard de desserte par l'ADSL de nombreux territoires ruraux, rendant difficile le référencement des offres

- d'hébergement et souhaitent la mise à niveau de tous les sites pour la réservation.
- Ils déplorent la faiblesse et la complexité d'accès aux aides à la modernisation des structures d'hébergement. A cette demande le représentant de la région fait valoir que 19 hôtels ont fermé par manque de fréquentation et que le conseil régional ne consomme pas la totalité du budget voté pour l'aide aux projets faute de projets viables. Certains demandent qu'un diagnostic fin sur l'évolution récente de l'offre soit établi afin de mieux évaluer ses forces et ses faiblesses.

Créer des complémentarités entre offre touristique traditionnelle et centerparcs?

Pour les partisans du projet, l'atypisme du projet de center parcs ne doit pas conduire à l'éliminer d'emblée. La liberté de choix de chacun quant au mode d'occupation de son temps libre doit être respectée et si certains ont envie de passer quelques jours dans un center parcs, pourquoi pas ?

Il ne faut pas opposer des formes de tourisme. Le center parcs est une opportunité d'accueillir davantage de touristes.

Le center parcs peut accroître la notoriété du département. (une association directe entre center parcs et Saône et Loire dans des démarches publicitaires fait l'objet de réactions).

Plutôt qu'un rejet de principe, les questions à traiter portent sur la création des synergies et la détection d'éventuels effets pervers de ce projet sur l'existant.

La nouvelle clientèle apportée par le center parcs peut représenter un potentiel de développement pour le tourisme. C'est l'occasion de mieux faire connaître les richesses et les ressources de ce département. Pierre et Vacances fait état de l'impact positif sur le tourisme local et sur l'offre d'hébergement de l'ouverture du center parcs lorrain. La méthode d'approche de cet impact apparait néanmoins trop empirique pour permettre de créer avec certitude des liens de causalité directs entre l'ouverture du center parcs et le développement de l'offre d'hébergement. Cette approche même sommaire peut néanmoins montrer que le center-parcs n'a pas provoqué la réduction de l'offre de gites ruraux et de chambres d'hôtes.

Pour les partisans du projet, il faut créer des partenariats et structurer une offre de découverte du territoire auprès de la clientèle du center parcs. Ces partenariats restent à construire.

La participation des collectivités au financement du projet

Cet aspect du dossier a été largement abordé comme dans tous les échanges sur ce projet.

Outre les questions et oppositions de principe portant sur l'opportunité d'apporter un financement public à un projet privé dont l'intérêt pour la collectivité n'apparait pas évident aux opposants au projet, la crainte exprimée porte sur le risque d'assèchement des soutiens financiers à d'autres projets issus du terrain en raison des contraintes

budgétaires qui ne permettraient pas de financer à la fois le center parcs et les autres projets.

La demande d'un appel à projets par les grandes collectivités est à nouveau formulée.

Compte rendu rédigé par Claude Brévan